05

AERM
ENVIRONNEMENT

AIDES AGENCE DE L'EAU

ACCOMPAGNEMENT

Vous avez un projet de mise en conformité de votre entreprise, de transfert de votre activité, d'extension de bâtiment ou de la création d'un nouvel établissement. Vous souhaitez obtenir des aides financières ? Les services de votre Organisation professionnelle vous accompagne dans le montage de votre dossier auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les aides à l'investissement concerne les métiers suivants :

- Atelier de réparation mécanique et carrosserie ;
- Centre de lavage automobile ;
- Stations-services ;
- Dépanneur ;
- Peintre ;
- Photographe.

Votre Organisation professionnelle est là avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour vous aider, conseiller et accompagner dans tous vos projets concernant l'acquisition et/ou le remplacement d'équipement permettant de réduire l'impact environnemental de votre entreprise :

- Système d'économie d'eau ;
- Séparateur et débourbeur ;
- Abris à déchets ;
- Travaux de terrassement et réseaux (étanchéité des sols, création d'un réseau d'eaux pluviales, raccordement au réseau,...) ;
- Bacs de rétention et rétention encastrée ;
- Cuves double paroi et système de distribution ;
- Techniques alternatives des eaux pluviales.

L'aide varie entre 10% à 60% du montant des travaux.
Jusqu'à 70% pour l'étude de faisabilité (étude par un prestataire dédié)

Vous trouverez le processus d'une demande d'aide au verso.
Si vous souhaitez en bénéficier, contactez-nous !

TARIFS

L'Accompagnement dans le montage du dossier est **inclus dans la cotisation** pour les adhérents aux Corporations en secrétariat à l'UGA.

CONTACT

Mélanie WINOM

03.89.23.65.65
06.01.81.16.82

mwinom@artifrance.fr

www.macorpo.com

UGA - Maison de l'Artisanat
12 rue des Métiers
68000 COLMAR

AIDES AGENCE DE L'EAU

ACCOMPAGNEMENT

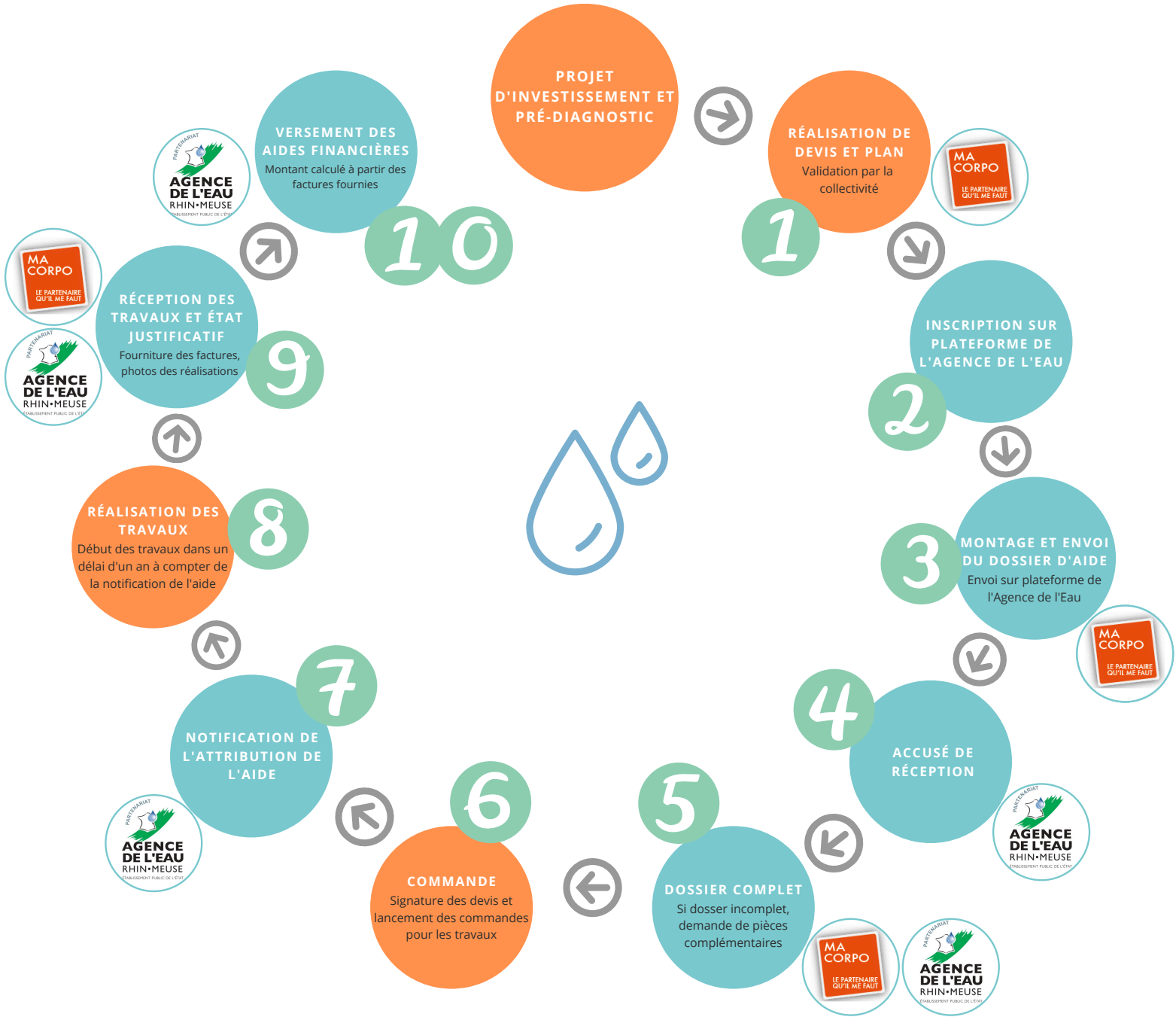

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

QU'EST-CE QUE L'AGENCE DE L'EAU ?

L'Agence de l'Eau a pour mission de préserver les milieux aquatiques dans le bassin Rhin-Meuse.
Afin de poursuivre ses objectifs, l'Agence de l'Eau donne vie localement aux engagements environnementaux en soutenant financièrement les entreprises dans leur gestion des eaux pluviales et la limitation de la pollution aquatique.
Votre Organisation professionnelle a souhaité se joindre à l'Agence de l'Eau pour soutenir l'environnement par le biais d'une Convention de partenariat permettant à tous les artisans d'accéder aux dispositifs de l'Agence de l'Eau (normalement réservés aux collectivités) et en leur offrant gratuitement un accompagnement dans le montage de leur dossier.

Mélanie WINOM

03.89.23.65.65
06.01.81.16.82

mwinom@artifrance.fr

www.macorpo.com

UGA - Maison de l'Artisanat
12 rue des Métiers
68000 COLMAR